

Enseignement

Pourquoi ces parents se tournent vers le privé

Rejet de l'école publique, convictions religieuses, tentation d'entre-soi... Les raisons de scolariser ses enfants dans le privé sont diverses. Certains parents déchantent cependant au bout de quelques années.

GUILLAUME BELLAVOINE
guillaume.bellavoine@centrefrance.com

Pour Romain Charbonnier, le choix d'une école privée pour ses enfants a été une évidence. Cet habitant de Saint-Priest-sous-Aixe en dresse toutes les raisons, devant l'établissement Beaupeyrat, en centre-ville de Limoges, alors que la directrice observe avec vigilance la sortie des élèves : les classes sont propices à l'apprentissage, l'école se situe près de son emploi et de celui de son épouse, il garde lui-même un bon souvenir de sa scolarité dans le privé, et surtout, premier argument qu'il développe, il trouve ici un cadre qui correspond à ses valeurs. « Nous sommes croyants et le choix du privé permet de transmettre ce cadre à nos enfants au quotidien, pas seulement à la maison », assure-t-il.

Des professeurs remplacés

À écouter leurs témoignages, il existe autant de parents que de raisons de scolariser les enfants dans les écoles catholiques sous contrat avec l'Éducation nationale : le rejet de l'école publique, les convictions religieuses – un argument qui est toutefois loin d'être le premier invoqué –, la recherche des meilleurs résultats scolaires... « Sans oublier que dans le privé, les professeurs tiennent les cours en cas de grève et des solutions de remplacement sont trouvées quand l'un d'entre eux est absent », tacle une mère de famille de Verneuil-sur-Vienne, qui a placé également ses enfants à l'Institution Beaupeyrat. Elle dresse d'ailleurs un constat positif de son expérience. « Il y a un rythme soutenu, beaucoup de devoirs, une certaine rigueur, et puis les fréquentations de nos enfants sont bonnes, avec un milieu favorisé, c'est ce que l'on cherchait aussi », argumente cette femme, qui souhaite rester anonyme, et qui ajoute toutefois un bémol, avec des « effectifs trop importants dans les classes ».

Contrairement à une idée répandue, les effectifs des établissements privés

sous contrat avec l'Éducation nationale sont à la baisse dans l'académie de Limoges. Après une hausse du nombre d'élèves jusqu'à la rentrée 2018 (9.637 élèves sur l'ensemble des niveaux) puis une relative stabilité jusqu'à 2021 (9.498 élèves), les effectifs sont en diminution, avec 9 125 élèves à la rentrée 2025. « Les prévisions pour la rentrée 2026 – les chiffres de la rentrée ne sont pas encore stabilisés – confirment cette tendance à la baisse », nous informe le rectorat.

Une terre laïque

« La baisse d'effectifs est régulière et s'explique par le déclin de la démographie, comme pour l'enseignement public. C'est surtout le premier degré qui est concerné, alors que le second l'est beaucoup moins », éclaire Emmanuel Jolivet, directeur interdiocésain de l'enseignement catholique du Limousin. La baisse n'a toutefois rien à voir avec d'autres départements, comme la Vendée ou le Morbihan, où le taux de scolarité dans les écoles privées peut atteindre 50 %, là où il tourne autour de 17 % sur l'ensemble de la France et de 9 % dans le Limousin.

Emmanuel Jolivet s'attache à ne pas opposer le privé et le public. « Nous sommes sous contrat d'association avec l'État, cela veut dire que l'on travaille au service public de l'Éducation nationale à côté de nos collègues du public. On est aussi une école de la République, qui forme des citoyens, mais avec une couleur différente, liée à notre tradition chrétienne », développe le directeur interdiocésain, à la tête de trente-sept établissements, dans lesquels exercent six cents enseignants et deux cent cinquante autres salariés. Un des atouts de l'enseignement privé va parfois être de trouver des solutions à des enfants qui ne trouvent pas leur place dans le public. À Beaupeyrat, par exemple, une classe d'une quinzaine d'élèves accueille des enfants présentant des troubles du spectre autistique, des troubles « dys » ou des problèmes de santé. Un juste milieu pour des enfants qui n'avaient pas forcément vocation à intégrer les classes Ulis (*Unité localisée pour l'inclusion scolaire*), nous indique une parent d'élève. « On essaie d'être à l'écoute des besoins de la société. Si l'on a cinquante élèves dans un niveau, on peut avoir une classe de trente-cinq qui fonctionne bien et à côté une classe de quinze pour ceux qui en ont besoin », note Emmanuel Jolivet.

Ils font marche arrière

« Pour nous, il n'y a pas de réalité derrière les accusations de manque de cadre ou de compétences faites aux établissements publics », déplore Pascal Lavigerie, syndicaliste dans l'enseignement public (FSU-SNUipp), qui ne nie toutefois pas le problème des professeurs non rem-

« ... et puis les fréquentations de nos enfants sont bonnes, avec un milieu favorisé, c'est ce que l'on cherchait aussi »

placés, regrettant lui aussi le « manque de moyens » sur le sujet. Il fustige par ailleurs « l'entre-soi » souhaité par une partie des parents. « Certaines personnes vont refuser de scolariser leurs enfants dans un collège de secteur parce qu'il est situé dans une cité sur laquelle on colle une mauvaise réputation, mais ignorent que la grande majorité des élèves viennent des quartiers et communes alentour », continue-t-il. Certains parents perdent toutefois leurs illusions après avoir opté pour le privé. Pour cette mère de famille, limogeaude cette fois, c'est le niveau du collège public de secteur qui l'a poussée initialement à placer sa fille et son fils dans le privé. « Nous habitons dans une zone pavillonnaire du Vignol et nos enfants auraient dû aller au collège Pierre-de-Ronsard après avoir fréquenté l'école publique La Brègère. On a fait le choix, avec mon mari, qui est enseignant dans le public, de les placer dans un collège privé. Ce n'est pas un problème de mixité, mais on sait que le collège est le maillon faible du secteur public, et nous voulions que nos enfants travaillent dans de bonnes conditions, avec un niveau élevé. » Quelques années plus tard, la mère de famille a déchanté, malgré les 370 euros versés chaque mois pour scolariser ses deux enfants (cantine comprise). Elle détaille les effectifs excessifs de certaines classes dans le privé – « nous sommes montés jus-



« Nous sommes croyants et le choix du privé permet de transmettre ce cadre à nos enfants au quotidien »

Romain Charbonnier

qu'à trente-trois au collège » –, des locaux pas toujours adaptés ou un niveau scolaire qui n'est pas celui espéré. « Le niveau est tronqué dans le privé, avec beaucoup de travaux en groupe, où les meilleurs travaillent pour les autres, ce qui relève la note globale. Il y a de très bons professeurs, c'est vrai, mais aussi d'autres qui ne le sont tout simplement pas, il faut arrêter de dire que c'est l'excellence », affirme-t-elle. Une affaire de harcèlement moral a finalement motivé la Limogeaude et son mari à scolariser leur garçon dans le public, au collège Pierre-Donzelot, où le « niveau est finalement plutôt bon » et les professeurs « bienveillants ». ●



Sur les 104.562 élèves qui étaient scolarisés l'an dernier dans l'académie de Limoges, 9.125 avaient fait le choix d'un établissement privé, soit environ 9 % du total. PHOTO D'ILLUSTRATION S. PARA

Des écoles financées en grande partie par l'argent public

« On entend tout et n'importe quoi, les gens ne savent pas comment l'enseignement privé est financé », remarque Emmanuel Jolivet, directeur interdiocésain de l'enseignement catholique du Limousin.

Créé par la loi Debré de 1959, le système de l'enseignement privé sous contrat repose sur un principe simple : les établissements privés participent au service public de l'éducation en échange d'un financement important de l'État et des collectivités. En contrepartie, ils doivent respecter les programmes officiels, accueillir les élèves sans discrimination et se sou-

mettre aux contrôles de l'Éducation nationale.

Quel tarif pour les parents ?

« Dans nos écoles catholiques, chacun est libre de croire ou de ne pas croire, note Emmanuel Jolivet. Le seul qui doit avoir cette sensibilité catholique, c'est le chef d'établissement, parce qu'il reçoit une lettre de mission de l'évêque et porte une responsabilité pastorale. »

L'État constitue le principal financeur. Il rémunère directement les enseignants, qui sont des agents publics, et prend en charge une grande partie

des dépenses liées à l'enseignement. Les communes, départements et régions participent également au financement des établissements selon le niveau scolaire concerné, notamment pour les dépenses de fonctionnement.

Les familles continuent toutefois de contribuer via des frais de scolarité ou des participations aux activités. D'après Emmanuel Jolivet, la note s'élève entre 600 et 1.000 euros par an dans les écoles dont il a la charge, sans compter différents frais comme la cantine (6,50 euros en moyenne par repas). ● G.B.



« On est aussi une école de la République, mais avec une couleur différente »

Emmanuel Jolivet